



En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 51

## Séance du 4 juillet 2022

Le quatre juillet deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 28 juin 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	Christophe LANGOUËT, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard,
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFÈVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires
SENONNES	POIRIER Bruno, suppléant
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** DEROUET Loïc (Astillé), DALIFARD Alexia (Ballots), LÉPICIER René-Marc (Congrier), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), LANVIERGE Quentin (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niafles), PELLUAU Philippe (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BEUCHER Clément (Saint-Poix)

**Étaient absents :** HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise)

### **Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU  
Florence BÉZIER a donné pouvoir à Jean Sébastien DOREAU  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Aurélie MAHIER

Thierry JULIOT a donné pouvoir à Pierrick GILLES  
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET  
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

**Secrétaire de Séance :** Élu Gaétan CHADELAUD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2022-07/95 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

## **APPEL À PROJETS « PAYSAGE » 2022 – CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON (MAYENNE)**

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE

### CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du : 4 juillet 2022*

#### **OBJET 2022-07/95 – AMÉNAGEMENT DU**

#### **TERRITOIRE**

**Appel à projets « Paysage » 2022 –  
Candidature de la Communauté de Communes  
du Pays de Craon (Mayenne)**

M. Dominique GUINEHEUX, M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration générale, expose au conseil communautaire que, chaque année, le Ministère de la Transition Écologique lance un appel à candidature pour soutenir financièrement des EPCI qui travaillent sur un Plan Paysage, un outil qui vise à anticiper l'évolution des paysages et valoriser la qualité du cadre de vie des territoires.

A travers le projet de territoire qui a été élaboré en 2021, les élus ont exprimé l'ambition de préserver l'environnement et augmenter la résilience du territoire (Axe 2 du projet de territoire).

Aussi, pour faire du Pays de Craon un territoire précurseur en matière de transition écologique et sociétale, les élus ont déterminé comme prioritaire la préservation des espaces agricoles et des espaces naturels du territoire.

Dans un contexte où les qualités naturelles du territoire constituent l'un des piliers de sa qualité de vie, de son identité, et où la protection de l'environnement du territoire et la préservation de ses ressources et de ces paysages apparaissent essentielles, la Communauté de Communes du Pays de Craon a saisi l'opportunité de répondre à l'appel à projet Plan Paysage 2022 du Ministère de la Transition Écologique pour engager une démarche sur le volet paysager.

Il paraît opportun en effet pour la CCPC de disposer d'un document cadre sur la thématique du Paysage qui comporte :

1. **un diagnostic** sur le volet Paysage du territoire : état des lieux des paysages et de leur dynamique
2. la **définition d'enjeux réaffirmés** autour de la transition écologique via la thématique des paysages : formulation d'objectifs et d'orientations de l'intercommunalité
3. **des fiches actions** qui permettront
  - la prise en compte du Paysage dans l'aménagement du territoire
  - d'accompagner les communes dans la prise en compte du paysage dans leur document d'urbanisme
  - de faciliter la politique de maintien du bocage
  - d'assurer la continuité de la Trame Bleu/Trame Verte du SCoT
  - la mise en œuvre du ZAN

La candidature de la CCPC pose le principe d'un plan de paysage constituant un outil pour mieux connaître et comprendre le territoire et ses richesses, pour faire ensemble (co-construire), pour accompagner les politiques publiques locales en matière d'aménagement du territoire, pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité des communes.

A travers ces initiatives et ces opérations, le plan paysage permettra également à l'échelle des 37 communes du Pays de Craon de sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux d'aménagement urbain dans un contexte de transition écologique et d'adaptation aux changements climatiques.

Le plan de paysage participera à la mise en œuvre opérationnelle du projet de territoire et à la définition de la qualité de vie des habitants afin de créer des paysages sources d'attractivité économiques, résidentielles, touristiques bénéfiques au maintien de l'identité du territoire et à son développement maîtrisé.

L'élaboration d'un plan paysage nécessitera d'être accompagné par un prestataire. Le coût de cette prestation est estimé entre 50 000 et 60 000 €. La CCPC bénéficiera de subventions de l'État (30 000 €) et de l'Europe-dans le cadre du programme européen Leader du GAL SUD Mayenne, soit un co-financement de 80% du coût de cette prestation.

**Considérant la proposition de la Commission Aménagement du Territoire-Mobilité-Politiques contractuelles en date du 28 juin 2022,**

**Après avis favorable du Bureau en date du 27 juin 2021**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

- ⇒ **AUTORISE** le Président à déposer la candidature de la Communauté de Communes du Pays de Craon auprès du Ministère de la Transition Écologique pour bénéficier du programme Plan Paysage actuel,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à procéder aux formalités et signer tout document afférent à ce dossier.

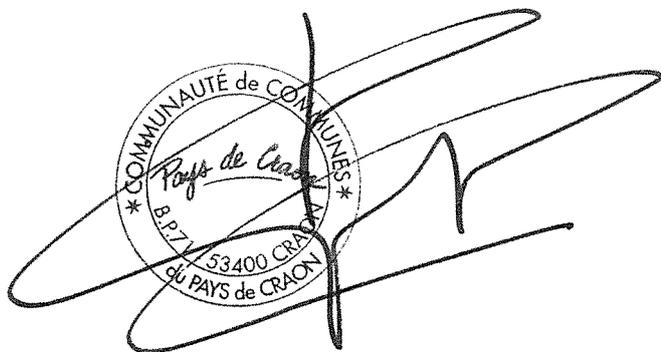
*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,*

*Craon, le 5 juillet 2022*

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

**Christophe LANGOUËT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20220704-DELIB20220795-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2022

Affichage : 08/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

